

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Bevölkerung und Arbeit</b>
Schlagworte	<b>Luftfahrt, Migrationspolitik, Beziehungen zur Europäischen Union (EU)</b>
Akteure	<b>Keine Einschränkung</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1998 - 01.01.2018</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Bernhard, Laurent  
Porcellana, Diane

## Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bevölkerung und Arbeit, Luftfahrt, Migrationspolitik, Beziehungen zur Europäischen Union (EU), 2012 – 2017*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Sozialpolitik</b>	1
Bevölkerung und Arbeit	1
Bevölkerungsentwicklung	1
Arbeitsmarkt	1
Arbeitszeit	2

## Abkürzungsverzeichnis

<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>SECO</b>	Staatssekretariat für Wirtschaft
<b>BFS</b>	Bundesamt für Statistik
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>SBB</b>	Schweizerische Bundesbahnen
<b>BV</b>	Bundesverfassung
<b>AuG</b>	Bundesgesetz über die Ausländerinnen und Ausländer

---

<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>UE</b>	Union européenne
<b>CFF</b>	Chemins de fer fédéraux suisses
<b>Cst</b>	Constitution fédérale
<b>LEtr</b>	Loi fédérale sur les étrangers

# Allgemeine Chronik

## Sozialpolitik

### Bevölkerung und Arbeit

#### Bevölkerungsentwicklung

A la fin de l'année 2013, la population résidente permanente s'est élevée à **8'136'700 habitants**, soit une augmentation de 97'600 personnes par rapport à 2012. En comparaison de la hausse enregistrée durant l'année précédente (+1,0%), le taux de croissance a légèrement progressé (+1,2%). Comme cela fut le cas au cours de la dernière décennie, le solde positif est principalement imputable aux mouvements migratoires. L'immigration nette a affiché une croissance de 80'400 personnes, ce qui correspond à une forte hausse de 24,1% par rapport à 2012. Quant à l'accroissement naturel, soit la différence entre les naissances et les décès, celui-ci s'est monté à 17'200 personnes. Au niveau des sexes, la Suisse compte aujourd'hui 4,1 millions de femmes et 4,0 millions d'hommes. Si les hommes sont un peu plus représentés que les femmes dans la classe d'âge la plus jeune (entre 0 et 24 ans), la répartition s'inverse progressivement. Les différences s'accroissent à partir de 60 ans. Parmi les 1'500 centaines que recense l'Office fédéral de la statistique (OFS), la proportion des femmes atteint 77%. Pour ce qui est de l'évolution démographique à travers le territoire, la population résidente a augmenté dans tous les cantons. Fribourg (+2,1%), Thurgovie (+1,6%), le Valais (+1,5%), l'Argovie (+1,4%) suivis de Genève et Zoug (+1,3% chacun) ont affiché les plus fortes hausses. La croissance la moins importante a été observée dans le demi-canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures (+0,4%).

Durant la session d'hiver, le Conseil national a transmis un postulat Schneider-Schneiter (pdc, BL) chargeant le Conseil fédéral d'élaborer une synthèse sur la stratégie démographique en se basant sur les rapports démographiques soumis par les différents départements fédéraux. Le but du rapport demandé consiste à établir une stratégie permettant de faire face au changement démographique.<sup>1</sup>

#### Arbeitsmarkt

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) publie le **treizième rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE** relatif à l'année 2016. Le solde migratoire par rapport à l'UE/AELE se monte à 35'000 personnes, soit une diminution de 27% par rapport à 2015. Le solde migratoire est de 56'300 individus issus des Etats tiers. L'année 2016 enregistre une baisse importante de l'immigration portugaise (1'400 personnes; -72% par rapport à 2015), espagnole (2'000; -41%) et allemande (3'500; -36%). L'immigration française et italienne reste relativement élevée (9'500; -14% et 5'700; -26%).

Le rapport dresse également un bilan des quinze années de libre circulation. L'immigration nette moyenne par année englobe 65'500 personnes, dont les deux tiers proviennent de l'UE. Le marché du travail suisse requérant de la main d'œuvre hautement qualifiée, la main d'œuvre de l'UE se retrouve fortement représentée dans les branches des services. Avant la crise financière de 2008-2009, la plupart de la main d'œuvre étrangère était issue d'Allemagne. Suite à celle-ci, l'immigration émane principalement de l'Europe du Sud et de l'Est. Au regard de l'évolution du marché du travail sur la période, il n'y a eu aucun signe d'une répercussion négative de l'immigration sur le chômage. Par contre, la libre circulation aurait favorisé un léger frein à la croissance des salaires des travailleurs hautement qualifiés.<sup>2</sup>

Lors de la **procédure de consultation** sur les modifications d'ordonnances dans le cadre de la mise en œuvre de l'art. 121a de la Constitution (Cst), les avis relatifs à la **nouvelle obligation de communiquer les postes vacants ont été récoltés**. A l'exception de l'UDC, tous les participants ont approuvé les modifications de l'Ordonnance sur le service de l'emploi (OSE). Les associations patronales ont toutefois pointé du doigt la charge administrative supplémentaire engendrée par la mesure. En effet, les petites et moyennes entreprises ne disposent pas forcément de personnel spécialisé, voire d'unité juridique, pour y faire face. Concernant la valeur seuil basée sur le taux de chômage à partir de laquelle l'obligation devient effective pour la branche professionnelle, trois cantons (JU, NE, TI), le PS, les syndicats, l'Union des villes suisses et les associations de travailleuses et travailleurs se sont prononcés en faveur de la

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 31.12.2013  
LAURENT BERNHARD

ANDERES  
DATUM: 04.07.2017  
DIANE PORCELLANA

POSITIONSPAPIER UND PAROLEN  
DATUM: 01.11.2017  
DIANE PORCELLANA

proposition du Conseil fédéral fixée à 5%. Les associations patronales, neuf cantons (AI, BL, FR, GE, NW, OW, SZ, VS, ZG) et le PVL prônaient un seuil de 8%. S'agissant du délai de restriction de l'information relative aux emplois vacants, treize cantons (AG, BE, BL, BS, GE, GL, GR, NE, SG, SO, TI, UR, VS), le PRD, le PS, certains syndicats et associations de travailleuses et travailleurs ont plaidé pour le délai de cinq jours proposé par le Conseil fédéral. Le PVL et les associations patronales et professionnelles souhaitaient un délai de deux voire trois jours. Le canton de Schwyz a rejeté l'avance en terme d'information. De plus, quinze associations patronales ont préconisé une mise au concours immédiate en l'absence de dossiers de candidature pertinents. Les syndicats et le PS voudraient soumettre les employeuses et employeurs à un devoir de justification concernant l'évaluation d'un dossier comme non approprié. Les exceptions à l'obligation d'annonce des emplois vacants ont été accueillies favorablement. Toutefois, les employeuses et employeurs aimeraient étendre les règles d'exception. Pour les engagements de courte durée, ils ont soutenu la variante à quatorze jours. Du côté patronal, la variante plus généreuse (moins d'un mois) a été préférée. Finalement, les cantons ont salué le principe inscrit dans la Loi sur les étrangers (LEtr), selon lequel ils sont responsables des contrôles et des sanctions.<sup>3</sup>

### Arbeitszeit

**MOTION**  
DATUM: 03.05.2012  
LAURENT BERNHARD

Le Conseil national a accepté en mai une motion Germanier(plr, VS) portant sur **le nombre de dimanches de congé** dont bénéficie le personnel du sol dans le secteur de la navigation aérienne. Au nom de l'égalité de traitement avec les CFF et les entreprises de trolleybus concessionnaires, le texte demande que ce nombre de congés soit réduit de 26 à 12 jours. La décision du Conseil des Etats n'est pas intervenue au cours de l'année sous revue.<sup>4</sup>

---

1) Communiqué de l'OFS du 24.4.14; NZZ, 25.4.14.

2) Communiqué de presse SECO; SECO-13e rapport de l'Observatoire sur le libre circulation des personnes

3) Communiqué de presse SECO 28.6.17; Communiqué de presse SECO du 16.6.17; Rapport SEM du 11.17

4) Mo 10.3508: BO CN, 2012, p. 654 ss.